



Abandon de poste:indémnité assedics?

Par **natacha**, le **22/08/2009 à 18:23**

Bonjour,rnrnJe voudrais faire un abandon de poste étant donné qu'il est impossible de négocier avec ma chef d'exploitation!rnrnComment se déroule le licenciement suite à l'abandon de poste.Est ce que je vais pouvoir toucher les assedics.rnrnJe suis hôtesse d'accueil.rnMa convention collective;prestataires de services!rnrnJe vous remercie.rnrnNatacha

Par **Visiteur**, le **22/08/2009 à 18:54**

bonsoir,rnrnoui pour les assedics, à condition qu'on vous licencie.. ce que n'est pas obligé de faire votre employeur..rnrndonc méfiance avec l'abandon de poste....